

Pièces à joindre au dossier de demande de subvention concernant le dispositif exceptionnel de soutien aux victimes de l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018

- notice d'information concernant le propriétaire (nom, nom d'usage, prénoms, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone principal et éventuellement secondaire, date, pays, département et commune de naissance) ;
- fiche de description du sinistre (localisation et description des dommages) et un dossier photo concernant les dommages ;
- copie du dernier avis d'imposition (2020 pour les ressources 2019) ;
- copie de l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties concernant le logement ou tout autre document justifiant de la propriété du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations ;
- copie de l'avis de taxe d'habitation ou tout autre justificatif de domicile à la date de début des travaux ou prestations ;
- déclaration sur l'honneur de l'occupant certifiant que le bâtiment constitue sa résidence principale à la date prévue de début des travaux ou prestations ;
- relevé d'identité bancaire ;
- deux devis d'évaluation des prestations et des travaux nécessaires de reprise du sous-œuvre partielle ou totale et de réparation des dommages subis par le gros œuvre du bâtiment ;
- attestation d'assurance du logement concerné pour 2018 ;
- numéro du permis de construire ou une attestation du maire certifiant que le bâtiment concerné a été construit en conformité avec les règles d'urbanisme et achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017. A défaut, le propriétaire devra fournir tout élément probant que le bâtiment concerné a été achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017 ;
- le cas échéant, attestation d'hébergement d'un proche ou facture liée au relogement.

Les plafonds de ressources correspondent à ceux applicables en 2020 aux aides de l'Anah.